



Budget ficelé...



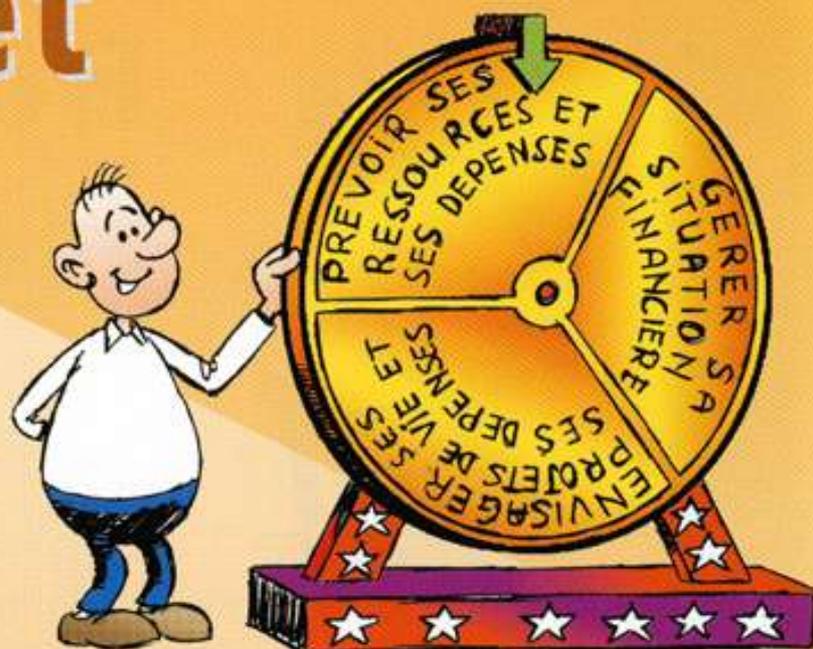
...soucis balayés !



Avec le soutien du Fonds FEDER
Projet cofinancé par l'Union Européenne

Le budget

en quelques mots...



Quand le réaliser ?

A tout moment... Un budget est toujours utile !!!
Il est aussi important de le réévaluer régulièrement.
Il s'avère nécessaire dans diverses situations :

- en vue d'un nouvel achat, d'une demande de crédit, ...
- Lorsque les fins de mois sont difficiles...
- Lorsque votre mode de vie change (naissance d'un enfant, séparation, pension,...)

Comment le réaliser ?

En établissant une **GRILLE DE BUDGET** ! Pour ce faire, référez-vous à la grille explicative ainsi qu'à l'exemple fourni ci-contre.

Conseils malins...

Surévaluez vos dépenses plutôt que de les sous-évaluer.

Ne négligez pas le poste imprévu !

Difficile de calculer les charges mensuelles variables ? Conservez les preuves de paiement (tickets de caisses, factures,...) par poste pour un mois et additionnez-les.



EXEMPLE DE GRILLE DE BUDGET QUE NOUS VOUS INVITONS A UTILISER

Pour connaître le montant mensuel des charges périodiques, n'oubliez pas de diviser les montants mensuellement. Pour éviter des problèmes de paiement, nous vous conseillons d'épargner ce montant.

Exemple : la facture de téléphone est à payer tous les deux mois, il vous suffit donc de diviser ce montant par deux.

En France et au Luxembourg, le gaz et l'électricité sont payés tous les deux mois, il faut donc les mettre dans la catégorie charges périodiques.

Attention, vos appareils électroménagers, voiture, literie... ne sont pas éternels ! Prévoyez de l'argent pour les remplacer.

RESSOURCES		montant / mois
Revenus Monsieur		
Revenus Madame		
Allocations familiales		
Pension alimentaire		
Primes, pécule de vacances, 13 ^{ème} mois		
Autres		
CHARGES MENSUELLES FIXES		
Loyer / Prêt hypothécaire		
Electricité / Gaz (B)		
Cotisation syndicale		
Abonnements (bus, train...)		
Prêts		
Pension alimentaire		
Epargne indispensable		
Autres		
CHARGES MENSUELLES VARIABLES		
Alimentation		
Frais scolaires		
Frais médicaux et pharmaceutiques		
Vêtements / chaussures		
Equipements et entretien du ménage		
Frais de transport (carburant, entretien)		
Frais de garde d'enfant(s)		
Téléphonie mobile		
Loisirs / Cadeaux		
Tabac		
Animaux		
Autres		

CHARGES PERIODIQUES		montant / mois
Téléphone		
Eau		
• Electricité / Gaz (F) (L)		
Mazout / Bois		
• Mutuelle (B) / caisse chirurgicale (L)		
Taxes communales (égouts, immondices)		
Taxes de circulation		
• Précompte immobilier (B-F) / Impôt foncier (L)		
Impôts		
Assurance incendie		
Assurance auto		
Assurance familiale		
Assurance hospitalisation		
Assurance vie		
Assurance décès		
Taxes et redevances radio-TV		
Frais de transport (contrôle technique)		
Autres		
CHARGES OCCASIONNELLES		
Imprévus		
Réparations		
Electroménager		
TOTAL RESSOURCES		
TOTAL CHARGES		
SOLDE		

* Selon les pays, certains postes varient dans leurs intitulés et/ou dans leur fréquence de paiement. Ces variations sont mises en évidence dans la grille et sont expliquées dans les cadres s'y rapportant

RESSOURCES (+)

= ensemble des rentrées d'argent



DEPENSES (-)

= charges qui sont réparties en 3 catégories

- *Charges fixes* = dépenses **mensuelles** dont le montant ne varie pas. Exemples : loyer, crédits, cotisations...
- *Charges variables* = dépenses **mensuelles** dont le montant varie. Exemples : alimentation, loisirs...
- *Charges périodiques* = dépenses **NON mensuelles** (bimensuelles, trimestrielles, bisannuelles ou annuelles) dont le montant **peut** varier. Exemples : téléphone, assurances...



TOTAL RESSOURCES - TOTAL DEPENSES = DISPONIBLE

Si le disponible est **positif**, c'est l'argent que vous pouvez consacrer à :

- l'épargne ;
- la réalisation d'un achat ;
- l'estimation de la mensualité à ne pas dépasser si vous contractez un prêt.

Si le disponible est **négatif**, il est avant tout nécessaire de rétablir l'équilibre budgétaire :

- soit en augmentant ses ressources ;
- et/ou en diminuant ses dépenses.

Dans une telle situation essayez :

- de régler en priorité les retards de paiement
- de ne pas envisager de nouvel achat avant d'avoir réglé toutes vos dettes ;
- d'éviter d'emprunter de l'argent pour vous sortir d'affaire : vous ne feriez qu'aggraver la situation.



Comment nous joindre



en Belgique
**Groupe Action
Surendettement
en province de Luxembourg (GAS)**

Grand Rue 4
6630 MARTELANGE
Tél. : 063/60 20 86
Fax : 063/43 49 25



en France
**Centre Technique Régional de la
Consommation de Lorraine (CTRC)**

Avenue Foch 13-15
"Le Kennedy"
54000 NANCY
Tel. : 03 83 28 02 68
Fax : 03 83 40 02 01



au Luxembourg
**Inter-Actions
Service d'information et de conseil
en matière de surendettement**

rue du 10 Septembre n° 6
L-4320 ESCH-sur-Alzette
Tél.: (00352)54 77 24
Fax : (00352)54 77 26



Ce dépliant est rédigé dans le cadre du projet "**lutte transfrontalière contre le surendettement**" ayant pour objectif la promotion d'une consommation transfrontalière responsable par la prévention, la formation et l'information des professionnels et des consommateurs.

Avec le soutien du Fonds FEDER, du Ministère de la Famille et de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse (GDL), La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), le Conseil Régional de Lorraine (France), le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, de la Région Wallonne, du département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg.